



PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE

**LE SERVICE DE LA
NAVIGATION AERIEENNE OUEST
Centre de Contrôle d'Approche de Nantes**

et

**L'Association Radiomodéliste des Bords de Loire
(ARBL)
SAINTE LUCE SUR LOIRE**

Activité d'aéromodélisme 8979

Annule et remplace la version 2.0 du 1er novembre 2013

Référence :	PROT_AEM STE LUCE_RS_131101
Version :	2.1 du 20/08/2015
Statut :	Approuvé
Date d'application :	01/11/2013

LISTE DE DIFFUSION

POUR ATTRIBUTION:

Association Radiomodéliste des Bords de Loire

Service de la Navigation Aérienne Ouest - Organisme de contrôle d'aérodrome de Nantes-Atlantique

COPIES:

Service de la Navigation Aérienne Ouest - Service Exploitation - Subdivision Contrôle

DSAC Ouest - Délégation Pays de la Loire

DSAC Ouest - Département Surveillance et Régulation


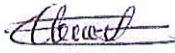

SDRCAM Nord

ENREGISTREMENT DES MODIFICATIONS

Version	Date	Changements	Pages modifiées
V 1.0	01/11/2010	Création	Toutes
V 2.0	01/11/2013	N° activité	Toutes
V 2.1	20/08/2015	Horaires et coordonnées	Annexes I, III et V

Protocole d'accord entre le Service de la Navigation Aérienne Ouest Centre de Contrôle d'Approche de Nantes et L'Association Radiomodéliste des Bords de Loire (ARBL)	Activité aéromodélisme Sainte Luce sur Loire N°8979 Version 2.0 1 ^{er} novembre 2013
--	---

VALIDATION

	NOM	FONCTION	DATE	SIGNATURE
REDACTION	Muriel DEZAUX	Assistante à la Subdivision Contrôle SNA-0	24/09/13	
VERIFICATION	Elise CLEMENT	Assistant Subdivision Contrôle SNA-0	24/09/13	
VERIFICATION	JAMET Philippe	Président de l'Association Radiomodéliste des Bords de Loire-ARBL	21/09/13	

APPROBATION

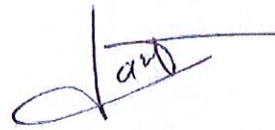
Nantes, le 24 septembre 2013

Mme Elise CLEMENT, Assistante Subdivision
Contrôle SNA/Ouest



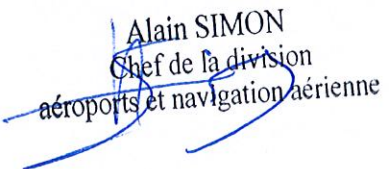
Ste Luce sur Loire, le 21 Sept 2013

M. Philippe JAMET, Président de
l'Association Aéromodéliste des Bords de
Loire



**Association Radioméliste
des Bords de Loire**
 Village Associatif du Patisseau
 32 rue de l'Erdre
 44980 Sainte Luce sur Loire
<http://arbl.online.fr>

Brest, le - 4 DEC. 2015


 Alain SIMON
 Chef de la division
 aéroports et navigation aérienne

APPROBATION DEFENSE
 A Cinq-Mars-la-Pile, le 3 déc 2015
 Pour la SDRCAM Nord

Lieutenant-Colonel Gervais ALLEMOZ
 Chef de la Division Espace
 SDRCAM Nord


Protocole d'accord entre le Service de la Navigation Aérienne Ouest Centre de Contrôle d'Approche de Nantes et L'Association Radiomodéliste des Bords de Loire (ARBL)	Activité aéromodélisme Sainte Luce sur Loire N°8979 Version 2.0 1 ^{er} novembre 2013
--	---

1 Généralités

1.1 Origine

- Arrêté 11 avril 2012 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans personne à bord
- Doctrine CRG NO (N° 43 du 1er avril 2010)

1.2 But

Le présent protocole a pour but de définir les conditions dans lesquelles l'activité d'aéromodélisme N°8979 peut se dérouler.
Il ne s'applique que pendant les horaires d'activité de la CTR de Nantes-Atlantique (horaires publiés dans la documentation aéronautique ou par NOTAM)

1.3 Domaine d'application

1.3.1 Aéronefs concernés

L'activité d'aéromodélisme peut être opérée uniquement par les membres de l'Association ARBL et par leurs invités dans le respect des modalités décrites dans le présent protocole. Les aéromodèles mis en œuvre sont de catégorie A

1.3.2 Services rendus

Les pratiquants de l'activité d'aéromodélisme ne bénéficient d'aucun service de la circulation aérienne, ni entre eux, ni vis à vis des autres aéronefs dans la zone de contrôle (CTR) de Nantes.

1.4 Durée de validité du protocole

Le présent protocole est valable pour une durée d'un an à compter de la date de signature, il est renouvelable par tacite reconduction et révisable pendant cette période. Toutefois, il devra être renouvelé tous les 3 ans.

1.5 Amendements et modifications

Tout amendement, toute modification ou l'annulation de tout ou partie du présent protocole ou de ses annexes ne peut intervenir qu'après consultation ou information des différents signataires, avec préavis d'un mois.

<p>Protocole d'accord entre le Service de la Navigation Aérienne Ouest Centre de Contrôle d'Approche de Nantes et L'Association Radiomodéliste des Bords de Loire (ARBL)</p>	<p>Activité aéromodélisme Sainte Luce sur Loire N°8979 Version 2.0 1^{er} novembre 2013</p>
---	---

1.6 Analyse des incidents

Dans le cas de non-respect des clauses prévues dans les annexes du protocole, ou si la sécurité des vols est mise en cause, les signataires se réservent le droit de suspendre provisoirement le présent protocole.

Les incidents ou manquements feront l'objet d'un compte-rendu dont les causes et conséquences seront analysées par les parties signataires.

2 Compétitions, manifestations et stages

Il appartient à M. le président de l'Association ARBL d'informer le SNA Ouest (Chef de la Subdivision Contrôle) des dates et des conditions d'exécution des compétitions, manifestations et stages au moins 2 mois avant leur début.

3 Modalités pratiques d'application

Les modalités pratiques d'application sont décrites dans des annexes indépendantes afin de simplifier les mises à jour ultérieures.

A sa date d'application, le présent protocole comporte 5 annexes.

Annexe I : Description de l'activité d'aéromodélisme

Annexe II : Conditions d'utilisation

Annexe III : Moyens de liaison

Annexe IV : Carte des espaces aériens

Annexe V : Correspondants

Annexe I

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE D'AEROMODELISME



Rectangle de 200 x 100 mètres.

Référence AIP ENR.5.5

I.1. Situation géographique

Ste Luce sur Loire au Nord Est de la CTR de Nantes
Coordonnées géographiques : 47°13'52" N / 001°28'57" W

I.2. Horaires

SR-SS

I.3. Limite verticale

350 ft/SFC

I.4. Conditions d'utilisation

Vols libres et radiocommandés selon protocole

Annexe II

CONDITIONS D'UTILISATION

II.1. Conditions météorologiques

Dans la CTR, l'activité d'aéromodélisme ne peut se dérouler que de jour avec les conditions météorologiques suivantes : 1500 mètres de visibilité horizontale et 300 mètres (1000 pieds) de plafond.

II.2. Conditions d'évolutions.

Les aéronefs pilotés à distance doivent être maintenus en permanence en vue de l'opérateur , tout en respectant les règles de l'air en ce qui concerne plus particulièrement la prévention des collisions en prenant toutes les dispositions nécessaires (éloignement, dégagement rapide) sans gêner l'aéronef habité dans sa navigation.

L'opérateur doit à tout moment s'assurer que les évolutions des aéromodèles se maintiennent à une hauteur limitée à 100 m (350 ft) au-dessus de la surface.

II.3. Conditions particulières d'évolutions.

De manière exceptionnelle, lors de besoins ponctuels d'évoluer à une hauteur supérieure à 100 mètres (350 ft)/surface, le responsable des vols (instructeur ou membre du bureau) contacte par téléphone le Chef de la Tour de contrôle de NANTES, pour en obtenir l'autorisation et avec un préavis de 30 min, en précisant :

- horaires début et fin d'activité
- altitude maximale d'évolution
- nombres d'aéromodèles

De plus le responsable des vols communique le numéro de téléphone auquel il peut être à tout moment contacté par la Tour de contrôle.

La Tour de contrôle pourra retarder le créneau horaire d'évolution des aéromodèles si la situation aérienne l'exige.

De même, les évolutions d'aéromodèles seront sans délai interrompues sur demande de la Tour de contrôle si la situation aérienne l'exige, pour des raisons de sécurité des vols.

Protocole d'accord entre le Service de la Navigation Aérienne Ouest Centre de
Contrôle d'Approche de Nantes
et
L'Association Radiomodéliste des Bords de Loire (ARBL)

Activité aéromodélisme
Sainte Luce sur Loire
N° 8979
Version 2.1
20 août 2015

Annexe III

MOYENS DE LIAISON

III.1. Liaisons téléphoniques

Chef de Tour Nantes : Tél : 02.51.70.85.17
Fax : 02.28.00.25.79

Président ARBL (Association Radiomodéliste des Bords de Loire)
Tél : 06.32.29.74.98

III.2. Mail

Subdivision contrôle : sna-o-e-ct-ld@aviation-civile.gouv.fr

ARBL : contact.arbl@free.fr

Annexe V

CORRESPONDANTS

V.1. SERVICE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE OUEST

Correspondant	Adresse postale
Le chef de la subdivision contrôle du SNA-Ouest ☎ : 02.28.00.25.30 Fax : 02.28.00.25.29	Monsieur le chef de la Subdivision Contrôle Service de la Navigation aérienne Ouest Aéroport de Nantes Atlantique BP 74308 44343 Bouguenais Cédex

V.2. ASSOCIATION

Correspondant	Adresse postale
Siège Social de l'Association	Monsieur le Président de l'ARBL Village associatif du Patisseau 32 rue de l'Erdre 44980 Sainte Luce sur Loire